

N° 135

—  
**S É N A T**

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 13 décembre 1988.

**RAPPORT (1)**

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1989,*

PAR M. MAURICE BLIN,

Rapporteur général,

Sénateur.

---

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Alain Richard, *député*, sous le numéro 435.

(2) Cette commission est composée de : MM. Dominique Strauss-Kahn, *député, président* ; Christian Poncelet, *sénateur, vice-président* ; Alain Richard, *député*, Maurice Blin, *sénateur, rapporteurs*.

*Membres titulaires* : MM. Philippe Auberge, Gilbert Gantier, Jean Le Garrec, Alain Rodet, Jacques Roger-Machart, *députés* ; MM. Joseph Raybaud, André Fosset, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean-Pierre Masseret, *sénateurs*.

*Membres suppléants* : MM. Jean-Louis Dumont, François Hollande, Jean-Paul Planchou, Yves Tavernier, Jean-Pierre Brard, Ladislav Poniatowski, Georges Tranchant, *députés* ; MM. Geoffroy de Montalembert, René Ballayer, Roger Chinaud, Lucien Neuwirth, Roland du Luart, Paul Loridant, Robert Vizet, *sénateurs*.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1<sup>ère</sup> lecture : 160, 294, 295, 296, 297, 298, 299 et T.A. 24.  
2<sup>ème</sup> lecture : 434

Sénat : 1<sup>ère</sup> lecture : 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93 et T.A. 21 (1988-1989)

---

Lois de finances.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 12 décembre 1988, M. Le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion devant le Parlement, du projet de loi de finances pour 1989.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

*- Membres titulaires :*

*• Pour l'Assemblée nationale :*

MM. Dominique Strauss-Kahn, Alain Richard, Philippe Auberger, Gilbert Gantier, Jean Le Garrec, Alain Rodet, Jacques Roger-Machart.

*• Pour le Sénat :*

MM. Christian Poncelet, Maurice Blin, Joseph Raybaud, André Fosset, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean-Pierre Masseret.

*- Membres suppléants:*

*• Pour l'Assemblée nationale :*

MM. Jean-Louis Dumont, François Hollande, Jean-Paul Planchou, Yves Tavernier, Jean-Pierre Brard, Ladislas Poniatowski, Georges Tranchant.

*• Pour le Sénat :*

MM. Geoffroy de Montalembert, René Ballayer, Roger Chinaud, Lucien Neuwirth, Roland du Luart, Paul Loridant, Robert Vizet.

Elle a désigné :

M. Dominique Strauss-Kahn, en qualité de président, et M. Christian Poncelet, en qualité de vice-président.

Les Rapporteurs généraux, MM. Alain Richard et Maurice Blin, ont été nommés Rapporteurs respectivement pour l'Assemblée nationale et pour le Sénat.

\*  
\*      \*

A l'issue de l'examen en première lecture, soixante et un articles restaient en discussion. Conformément à l'article 45 de la Constitution, la Commission a été saisie de ces articles.

\*  
\*      \*

Après avoir procédé à l'examen des principales divergences entre les deux textes, la commission mixte paritaire a constaté, compte tenu des positions de principe adoptées par l'une et l'autre Assemblées, qu'aucun texte ne pouvait recueillir l'agrément de la majorité de ses membres et ne pouvait donc être proposé aux deux Assemblées.